

## Procès-Verbal de la Réunion de Conseil Municipal du 16 juin 2025

Convocation du Conseil Municipal en date du 11 juin 2025, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Intercommunalité : Demande de Fonds de Concours 2026
- Restauration de l'église : Convention de partenariat pour le suivi photographique
- Sorégies : Régularisation convention d'occupation temporaire du patrimoine de la Commune de Chouppes aux fins d'installation d'une centrale photovoltaïque au Groupe Scolaire de Chouppes
- Budget Commune : Décision modificative n°1
- Salle multi-activités : demande de gratuité
- Questions Diverses

Le Maire,

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PRINÇAY Benoit, Maire.

**Etaient Présents :** BONNIN Marc, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, MOREAU Jean-François, PANIER Marie-Laure, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

**Etaient Excusés :** ARNOULD Bertrand, MÉTHÉ Gérald, NERGEAULT Sébastien

**Secrétaire de séance :** COURLIVANT Nicole

**Pouvoirs :** MÉTHÉ Gérald a donné pouvoir à MEUNIER Luc

### **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Intercommunalité : Demande de Fonds de Concours 2026**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Poitou peut attribuer un fonds de concours à l'investissement communal et présente la demande de la Communauté de Communes du Haut-Poitou de solliciter l'enveloppe 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211.9, L.5214-16 V et L.2121-29 de ce code ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-04-07-057 en date du 7 avril 2022 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour soutenir l'investissement des communes ;

Considérant que la solidarité communautaire se traduit par la mise en place, par une délibération en date du 07 avril 2022, d'un fonds de concours ;

Considérant qu'un fonds de concours peut être attribué par un EPCI à fiscalité propre, au profit d'une commune membre, pour financer la réalisation d'un équipement, au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle ;

Considérant que le montant accordé au titre d'un fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et qu'ainsi, si une commune a un reste à charge équivalent à 50 % du montant H.T. d'un investissement, le montant du fonds de concours qui lui est versé ne peut pas être supérieur à la moitié du reste à charge, dans la mesure où le fonds ne peut être supérieur au reste à charge supporté par la commune ;

Considérant au surplus que la Commune devra supporter un reste à charge au moins égal à 20 % du montant H.T. du coût de l'investissement ;

Considérant, enfin que le fonds de concours devra avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil municipal et du Conseil communautaire ;  
 Considérant que, conformément à la délibération sus-citée, la Communauté de commune se propose d'accorder à la Commune, un fonds de concours de soutien à l'investissement communal de 6 894,00 € au titre de l'année 2026 ;  
 Considérant que pour bénéficier de ce fonds de concours, la Commune envisage des travaux de voirie Route de la Voûte estimés à 15 000 € HT,  
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- DÉCIDE de solliciter l'octroi, au titre de l'année 2026, d'un fonds de concours de 6 894,00 €, conformément aux dispositions du règlement adopté par délibération du Conseil Communautaire n°2022-04-07-057, en date du 07 avril 2022, afin de financer des travaux de voirie Route de la Voûte dont le montant global H.T. est estimé à 15 000,00 €
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de Voirie : Route de la Voûte	15 000,00 €	Communauté de Communes du Haut-Poitou – Fonds de Concours 2026 - 46 %	6 894,00 €
		Commune – 54 %	8 106,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

#### **Restauration de l'église : Convention de partenariat pour le suivi photographique**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour le suivi photographique du chantier de restauration de l'église avec M. Luc-Olivier DUFOUR représentant LuKa Média.

La convention précise les modalités de réalisation de prises de vue terrestres et aériennes par drone, au moins une fois par mois pendant la durée des travaux, à compter du 28 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux estimée en mars 2026.

Les intervenants sur le chantier devront signer une autorisation de droit à l'image autorisant le photographe à les photographier/filmer et autoriser la commune à utiliser et diffuser les photographies et/ou vidéos sur le site internet, publications locales, réseaux sociaux institutionnels, ... dans le cadre de la valorisation du projet et communication publique.

Il est proposé ladite convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE la convention de partenariat pour le suivi photographique du chantier de l'église Saint Saturnin de Chouppes
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

#### **Sorégies : régularisation convention d'occupation temporaire du patrimoine de la Commune de Chouppes aux fins d'installation d'une centrale photovoltaïque au Groupe Scolaire de Chouppes**

Point reporté

#### **Budget Commune : Décision modificative n°1**

Point retiré, n'ayant pas de créances douteuses de + de 2 ans, il n'y a donc pas de crédit à prévoir à ce stade sur l'exercice 2025.

## Salle multi-activités : demande de gratuité

Monsieur le Maire présente la demande du Centre de Gestion de la FPT de la Vienne qui souhaite organiser en collaboration avec le Département de la Vienne une réunion de sensibilisation à destination des assistants de prévention (estimation une soixantaine de personnes + ateliers).

Cette réunion de maintien des connaissances se déroulera le jeudi 9 octobre 2025 et portera sur le thème des documents et registres obligatoires.

Le Centre de Gestion de la FPT de la Vienne sollicite la gratuité de la location de la salle multi-activités.

Il est proposé la gratuité de la location de la salle multi-activités pour ladite réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ACCORDE la gratuité de la salle multi-activités au Centre de Gestion de la FPT de la Vienne pour la réunion du 9 octobre 2025
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

## Questions Diverses

Le Maire présente le jeu de société Circino chasseur de trésor édition Vienne : édition 2 000 exemplaires, pré-commandes en cours, sortie du jeu prévue octobre 2025, les élus souhaitent l'achat d'exemplaires.

Le Maire indique que le contrat de l'apprenti s'achève fin août et qu'un pot de départ sera organisé le vendredi 22 août à 19h00 à la salle de la mairie avec un apéritif dinatoire.

Le Maire évoque la manifestation du 21 juin, l'organisation et l'installation du matériel.  
Bourdon Mélanie sollicite des bénévoles pour aider l'installation avec le Comité des Fêtes

Bourdon Mélanie demande pour la distribution des numéros de rue.

Meunier Luc indique qu'il y a un retard dans la livraison de certains numéros, la majorité des numéros est prête à être distribuer

Le Maire enjoint de distribuer les numéros reçus aux administrés concernés.

Girouard Frédéric évoque l'erreur sur le certificat d'adressage d'un administré.

Le Maire indique que le certificat sera corrigé.

Commission écoles : 2 juillet 2025 à 19h00

Prochaine réunion de conseil :

Fin de la réunion : 21h08

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée,  
suivent les signatures,

Le Maire,  
PRINGSAT Benoit

Le secrétaire de séance,  
COURIVANT Nicole

